

Le P'tit Ménulph

Le journal municipal de Saint-Menoux

Le mot du maire

Cette année budgétaire ne ressemble à aucune de celles que nous avons connues jusque-là. Dans une période avec des changements importants (région, intercommunalité) et un environnement instable, le gouvernement nous impose des contraintes de plus en plus fortes, notamment en réduisant de façon drastique les dotations aux collectivités.



L'état nous oblige donc à procéder à des économies importantes et malgré cela, nous devons assurer pleinement notre rôle de garant des services publics.

Malgré ce contexte de contraintes financières multiples, nous avons décidé, en élus responsables, de ne pas augmenter la pression fiscale communale en 2016 et de procéder à différents arbitrages budgétaires.

Notre but est d'optimiser l'organisation de nos actions pour un coût plus faible, une recherche maximum des subventions, et une planification progressive de nos réalisations en fonction des priorités.

Cela nous a permis de voter à nouveau un budget ambitieux en termes d'investissements pour renforcer encore l'attractivité de Saint-Menoux. Nous poursuivrons donc l'aménagement du bourg après une première tranche qui allie sécurité et embellissement et nous engagerons la construction d'un nouvel équipement pour l'accueil de loisirs et la cantine. Des crédits sont réservés pour l'entretien des chemins, des bâtiments existants et l'acquisition de nouveaux matériels. Grâce à une subvention de la fédération française de football dans le cadre de l'EURO 2016, la construction d'un foyer (maison du football) est prévue.

Impliqués et accessibles, vos élus restent à l'écoute de vos préoccupations. Les projets se bâtissent sereinement en fonction du programme que nous vous avons proposé. Ils sont réalisés progressivement et adaptés à nos moyens financiers.

Je veillerai à ce qu'ils s'élaborent dans le respect et la préservation de l'identité de notre commune.

Avec l'ensemble de l'équipe, nous vous souhaitons un bel été.

Le Maire,
Ludovic Julien

Réunion publique

La municipalité vous invite à une réunion publique le **vendredi 30 septembre à 19h** au Centre d'Animation Culturel pour une information sur les différents projets de la commune et un échange avec les habitants.

INFOS PRATIQUES

Assistante sociale

Mme BOSSONNAY se déplace à la mairie sur rendez-vous les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de chaque mois : 04.70.67.03.04.

Permanences juridiques

Gratuites et sans rendez-vous les 1^{er} mercredis de chaque mois entre 9h et 10h à la mairie avec Mme GIRAUDON.

Communauté de Communes

Tél : 04.70.67.11.89 en Bocage Bourbonnais
site : www.cc-bocage-bourbonnais.com

Mairie

Mairie : place de la mairie 03210 Saint-Menoux
Contact : Tél. : 04 70 43 92 28 - Fax : 04 70 43 90 36

E-mail : mairie.st-menoux@wanadoo.fr

Site internet : www.saint-menoux.net

Horaires d'ouverture : Lundi, mercredi : 8h30-12h et 13h30-18h / mardi, jeudi : 8h30-12h / Vendredi 8h30-12h et 13h30-17h30

Permanences maire ou adjoints : samedi 11h à 12h à la mairie

Contrat communal d'aménagement du bourg (CCAB)

La phase 1 est arrivée à terme avec la rénovation de la rue Saint-Germain, l'entrée ouest du bourg et la restructuration du carrefour Saint-Germain. **Les objectifs ont été remplis :**

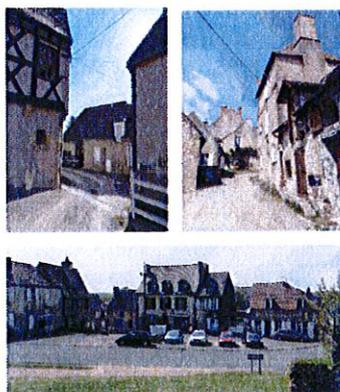
- ▶ trottoirs élargis et embellis permettant un passage sécurisé pour les piétons, les poussettes et les fauteuils roulants.
- ▶ circulation ralentie au niveau de la croix Saint-Germain avec un plateau surélevé et une limitation de vitesse à 30km /h.
- ▶ mise en valeur de l'entrée de bourg avec un aménagement végétal différencié et architectural.



Cet aménagement a été pensé et conçu :

- pour s'intégrer au paysage avec des haies bocagères,
- pour rappeler l'identité patrimoniale de notre village avec des roses et des buis,
- pour évoquer nos traditions potagères avec des variétés communes de nos bois et jardins, des romarins, des hémérocailles, des asters, des pervenches ...
- pour un entretien simplifié, sans désherbant ni arrosage intempestif, avec des vivaces et des couvre-sols.

Il reste à matérialiser les trois passages piétons prévus dans la rue Saint Germain et à repeindre les dents de requins en résine.



La phase 2 se poursuit avec l'aménagement de **la rue des Granges** (collecte séparée des eaux usées et des eaux de pluie, installation de deux réverbères, enfouissement du réseau électrique, pose d'un granulat rustique et réalisation d'un caniveau afin d'éviter le ravinement), tout en conservant le caractère pittoresque de cette petite rue. **La place de la Croix** va également faire l'objet d'un réaménagement : des places de stationnement seront matérialisées, ainsi que 2 « arrêts minute » ; des bancs ainsi que quelques végétaux viendront compléter cette restructuration.

Enfin, l'accès le long de l'église en direction du presbytère sera réaménagé en cheminement piétonnier. Dans l'attente du diagnostic des fouilles, l'aménagement dans la zone de la bascule est reporté.

Projet de construction d'un bâtiment péri-scolaire et d'une nouvelle cantine



Pourquoi de nouveaux bâtiments ? Compte tenu de l'augmentation des effectifs (110 élèves à la rentrée), l'accueil des enfants dans des locaux trop exigus n'est plus satisfaisant.

Où se situera cette construction ? La commune a fait l'acquisition d'une parcelle derrière la crèche. Idéalement, cette localisation concentre les déplacements des enfants en zone sécurisée.

Combien ça coûte ? Après subventions, **moins de 200 000 €** pour la commune, sur un montant total estimé à 816 000 € H.T.

Et ce serait pour quand ? L'ouverture est prévue pour la rentrée 2017.

Fonds européens

Le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) peut participer, sous certaines conditions, au financement de projets publics ou privés.

Renseignements et dépôt des dossiers à « Territoire Bourbon Pays de Moulins – Auvergne » (04.70.35.26.61) et sur www.territoire-bourbon.com ou à la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais auprès de Magalie BLANCHET ou Victoria PENEL (04.70.67.11.89).



Et la crèche ?

Au 1^{er} septembre 2016, la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais prend en charge la gestion de cette structure. Les conditions d'accueil restent les mêmes.



Crèche communautaire à Bourbon



Crèche communautaire à St-Menges



Pour aller à Bourbon, au départ de votre domicile :



3 arrêts prévus (les Thermes, la Gare Routière, le Nouvel Hôpital), suivant les horaires établis, pour 2 € maximum (aller-retour).

Réservations et renseignements au 0 800 800 966. Plaquette d'information disponible en mairie.

Nouvelles créations d'activités

- **Couture et création** : depuis décembre 2015, **Marie BETTENCOURT** propose dans son atelier textile tous travaux de couture, tricot, retouches, créations...Contact sur rendez-vous : 06.27.60.72.95 au 15 bis rue Ducarrouge.
- **Céramique, porcelaine** : **Léonora FIOL** est installée rue Feuillin depuis un an. Cette artiste combine des talents de sculpture aux effets de la cuisson sur ses œuvres de porcelaine. Contact pour rendez-vous au 06.41.06.37.67.
- **Céramique, grès, porcelaine** : installée en janvier 2016, **Virginie BROCHARD** réalise des pièces uniques en grès et en porcelaine, vendues à son atelier de Nuzy et sur les marchés. Elle propose aussi des cours pour adultes le samedi entre 14h30 et 16h30, et des stages pour enfants pendant les vacances. Tél : 07.82.86.77.91, site : virginiebrochard.jimdo.com
- **Vidange** : **Didier REMMEAU** élargit ses activités en reprenant l'entreprise **PIGNOT** qui propose des services de vidange de fosses septiques et toutes eaux, débouchage et nettoyage d'égouts, canalisations, bacs à graisse... Contact au 06.07.05.33.38 ou au 04.70.67.82.22.



Un nouveau local près des terrains de sports

Avec l'aide de la Fédération Française de Football, dans le cadre de l'Euro 2016, la commune réalise un bâtiment modulaire dit « Club House », qui devrait voir le jour fin 2016.

Chantier international du 3 au 10 juillet 2016

Cette année encore, la commune de Saint-Menoux participe au chantier international impulsé par la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais, en partenariat avec le CRENEAU (Association Solidarité Jeunesse) et l'IME du Réray (Aubigny).

Le chantier proposé consiste en la démolition des deux vieux bâtiments situés derrière le garage communal et la rénovation du muret. Les visiteurs seront les bienvenus pour encourager, rencontrer ou aider cette équipe, en toute convivialité.

Le chantier se poursuivra les deux semaines suivantes à Autry-Issards et à Bourbon l'Archambault.

Pot d'accueil ouvert à tous **lundi 4 juillet 2016 à 19h** dans la cour de la Mairie.

TAFTA

Le Conseil Municipal dit NON au traité transatlantique

Bien connu sous le nom de **TAFTA**, ce traité vise à assouplir les règles du commerce entre l'Europe et les Etats Unis. Beaucoup redoutent que cet abaissement des normes, qu'elles soient sociales, sanitaires ou environnementales, facilite l'entrée en France de produits tels que les poulets au chlore, le bœuf aux hormones et soit une réelle menace pour nos services publics. Comme dans de nombreuses communes en France, le Conseil Municipal, inquiet pour l'avenir des territoires ruraux, a délibéré contre la mise en œuvre d'un tel traité et a déclaré la commune de Saint-Menoux hors **TAFTA**.



Geste citoyen

Avec le retour des beaux jours, comme les hirondelles, les outils à moteur reviennent !!!

Conformément à l'arrêté préfectoral du 2 avril 1991 : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers sont réglementés en raison de leur intensité sonore. Ces travaux ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h
- et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches de 10h à 12h

Pour le bien de tous : respectez les heures de repas et de sommeil !!!



Agenda

Sam 25 juin et dim 26 juin : kermesse (école), fête de la musique, démonstrations d'aéro-modélisme (terrain des Aigriers)

Sam 2 et dim 3 Juill : fête patronale

Lun 4 juill à 19h : pot d'accueil du chantier international

Vend 8 juill : collecte de ferraille de l'Amicale Laïque (18h à 21h)

Sam 9 juill : collecte de ferraille de l'Amicale Laïque (9h à 12h)

Sam 23 juill : concours de la Pétanque Ménulphienne en doublettes

Dim 4 sept : journée des Féd'Arts

Dim 11 sept : Marche + repas Terre Nord Sud

Vend 23 sept à 21h : Concert des Journées Musicales d'Automne à l'église

Sam 24 sept : brocante organisée par le Comité des Fêtes

Sam 5 nov : concours de belote de Générations Mouvement

Mar 8 nov : passage de la déchèterie mobile (8h à 18h)

Sam 12 nov : soirée dansante de l'AS Ménulphienne

Sam 19 nov : repas du CCAS

Dim 20 nov : loto du Comité des Fêtes

Sam 26 nov : exposition -vente d'œuvres d'art (vide-atelier)

Vend 2 déc : soirée Téléthon à Saint-Menoux

Sam 3 déc : soirée téléthon à Bourbon avec la participation des associations de Saint-Menoux



Cinéma itinérant à 20h30 au Centre d'Animation Culturel

Lundi 19 septembre
Lundi 17 octobre

Lundi 14 novembre
Lundi 12 décembre

Regard sur les finances

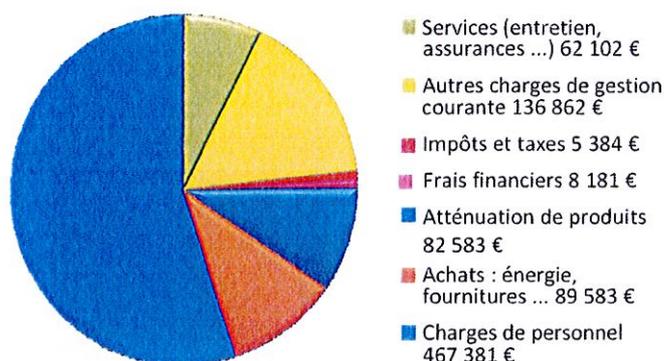
Le compte administratif 2015

C'est le document qui présente les résultats financiers de l'exercice écoulé et qui sert de référence pour préparer le budget de l'année en cours.

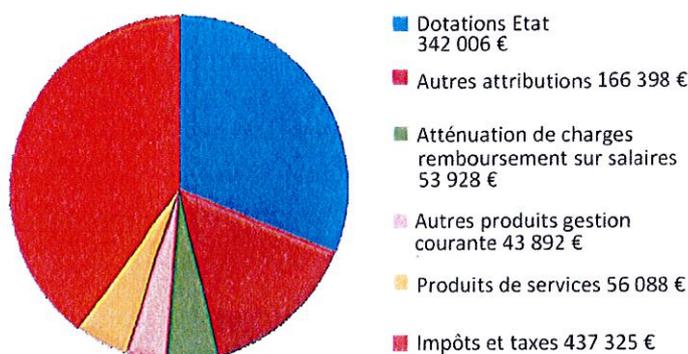
- Dépenses réelles de fonctionnement 2015 : - 851 904 €
- Recettes réelles de fonctionnement 2015 : + 1 099 637 €
- Excédent réel de fonctionnement 2015 : 247 733 €

L'excédent de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses) participe au financement des investissements qui font l'objet d'un budget spécifique. C'est l'autofinancement de la commune.

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Investissement 2015

DEPENSES TTC		RECETTES	
Remboursement capital emprunt	31 031 €	Fonds de Compensation TVA	23 147 €
Participation centre social Souvigny	11 055 €	Subventions Département	85 886 €
Matériel et Mobilier	23 594 €	Subventions Etat	139 120 €
Entretien Bâtiments	28 482 €	Subventions Région	16 876 €
Aménagement Bourg	267 864 €	Emprunts Nouveaux	149 850 €
Classe Ecole Primaire	111 518 €		
Voirie	55 385 €		
TOTAL	528 929 €	TOTAL	414 879 €

La différence entre les recettes et les dépenses d'investissement, soit 114 050 €, est financée grâce aux excédents réalisés par le budget de fonctionnement.

Au 31 décembre 2015, la dette de la commune s'élève à 359 728 € soit 335 € par habitant pour une moyenne départementale de 872 € par habitant.

Budget

En fonctionnement, le budget intègre le transfert au 1^{er} septembre 2016 de la crèche de Saint-Menoux à la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais.

En investissement, il s'élève à 1 950 262 €.

Ce niveau élevé est lié aux deux constructions (Accueil de loisirs et cantine + Maison du Football) ainsi qu'à la poursuite du CCAB.

Ces travaux bénéficient de subventions conséquentes.

Des taux d'imposition inchangés

	Taux Commune 2016	Taux Moyens 2015		Produit attendu 2016
		Département	National	
Taxe d'Habitation	23,35%	25,76%	24,19%	255 449 €
Taxe Foncière Bâti	15,07%	19,10%	20,52%	103 712 €
Taxe Foncière Non Bâti	29,83%	35,68%	49,15%	34 394 €
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	28,51%	<<<	25,95%	8 211 €

Tarifs municipaux 2016

CENTRE D'ANIMATION CULTUREL

	Tarif	Chauffage	Acompte
Particuliers de Saint-Menoux			
Vin d'honneur, apéritif, ...	70 €	40 €	20 €
Repas familial, Banquet, ...	160 €	60 €	35 €
Si lendemain	Gratuit	40 €	
Particuliers extérieurs			
Vin d'honneur, apéritif, ...	140 €	40 €	40 €
Repas familial, Banquet, ...	320 €	60 €	70 €
Si lendemain	50 €	40 €	
Associations locales - payantes			
Bal public (1/2 tarif conscrits)	190 €	50 €	
Bal sur invitation, loto, théâtre	80 €	50 €	
Concours belote	50 €	50 €	
Associations locales - gratuites			
Congrès, AG, Arbre de Noël	Gratuit	40 €	
Associations extérieures			
Congrès, Assemblée Générale	Gratuit	40 €	
Spectacle sans repas	80 €	60 €	25 €
Spectacle avec repas	190 €	60 €	60 €
Expo-vente, opérations commerciales	310 €	60 €	100 €
Vente au déballage (vêtements,...)	100 €	60 €	30 €
Particuliers ST MENOUX à but lucratif	160 €	60 €	50 €
Particuliers EXTERIEUR à but lucratif	310 €	60 €	100 €



LOCATION DE BARNUM

Aux associations locales : 20 €

Aux particuliers de Saint-Menoux : 60 €

Aux associations extérieures : 120 €

BASCULE

Tare aux particuliers de Saint-Menoux : 2 €

Pesée aux particuliers de Saint-Menoux : 4 €

Tare aux particuliers extérieurs à Saint-Menoux : 2 €

Pesée aux particuliers extérieurs à Saint-Menoux : 5 €

CIMETIERE

Concession trentenaire : 120 €

JARDIN DU SOUVENIR

dispersion des cendres : 40 €

concession pour 15 ans : 300 €

concession pour 30 ans : 500 €

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE

Matin et soir : forfait mensuel : 33 €

Matin ou soir : forfait mensuel : 17 €

Garde occasionnelle : 3 € par jour